

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 26 FEVRIER

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 05 février, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Mignières, sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, MAHE ROUSSEL, GUILLAUME, Mrs GARNIER, DAGONNEAU, DESCOTTES, LUTON, PICHOT, TESTAULT, CABREUX, LORIDE

Absente et pouvoir : Mme LANGE,

Secrétaire de séance : M LUTON

L'approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 26 janvier et du 14 février 2025 est reporté au prochain Conseil.

Logiciel services aux familles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre prestataire informatique pour le service de facturations familles stoppe le développement du logiciel de gestion actuel.

Vu les propositions reçues du prestataire actuel et de ses concurrents,

Considérant les différences tarifaires et services proposés,

Le Conseil Municipal, après débat, délibération et vote à l'unanimité décide d'opter pour la proposition commerciale de Berger Levraut.

Tarifs des services périscolaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de garderie ainsi que des repas de cantine pour le 01^{er} septembre 2025 au vu de la mise en place du nouveau logiciel de facturation.

Le Conseil Municipal, après débat, délibération et vote à l'unanimité, décide de maintenir la tarification actuelle pour la garderie avec une cotisation annuelle par famille de 35€ puis de conserver le montant de la présence à 2.50€ pour la garderie du matin et 2.80€ pour la garderie du soir, à 7€ la présence non-adhérent (matin et/ou soir), à 2.40€ pour le premier quart d'heure supplémentaire et 10 € les quarts d'heure suivants.

Le Conseil Municipal, après débat, délibération et vote à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux tarifs du restaurant scolaire prenant en compte les augmentations du coût des repas du fournisseur Chartres Métropole Restauration, de l'électricité et des salaires.

Cette nouvelle tarification sera effective à partir du lundi 1^{er} septembre 2025.

Forfait 4 jours/semaine : maternelle 4.35€/repas et élémentaire 4.57€/repas.

Repas à la demande (via le portail famille avec 15 jours de carences révolus) :

Maternelle : 5.62€/repas et Elémentaire 5.84€/repas

Le repas adulte sera de 8.00€/jour.

Le panier repas sera de 2.38€.

Subvention Fonds Départemental d'Investissement pour les travaux de rénovation de la couverture de la Salle polyvalente multi activité.

Le Conseil Municipal de Mignières approuve le devis concernant les travaux de couverture sur la salle polyvalente multi activité pour un montant de 126 998.56€ H.T – Soit : 152 398.27€ TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI pour cette réalisation. Le montant de la subvention sollicitée est de 38 100€ HT.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Σ Subvention FDI	:	38 100€
Σ Auto financement	:	88 899€
TOTAL H.T		126 999 €
(soit montant des travaux T.T.C.)		152 398€

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention.

Les membres du Conseil Municipal, après débat, délibération et vote, approuvent la demande de subvention et mandatent Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents.

Fonds de Concours

Vu les dispositions de l'article L5214-16V (CC)/L.5216-5 VI (CA du Code Général des Collectivités Territoriales) qui autorise le versement de fonds de concours entre Communauté d'Agglomération et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Considérant les travaux et achats envisagés suivants : travaux rue du Château d'eau, plateforme rue de la Chapelle, rue aux Juifs 2^{ème} phase, étude rue du château, étude projet agrandissement scolaire, un coté de la couverture du Silo, acquisition foncier, clôture école, matériel casier automatique, et divers (lame de déneigement, épandeur à sel, signalétique passage protégé école, signalétique Chemin de Bérou et rue aux Juifs, columbarium, remplacement jeu enfants derrière la mairie, aspirateur robot salle, élagueuse et souffleur, ordinateurs garderies et services techniques, connexion vidéo salle, photocopieur école, réfrigérateur cantine, VPI 7^{ème} classe, logiciel périscolaire, mobilier 7 ème classe et diagnostic peinture Chapelle).

La commune, maître d'ouvrage, sollicite une participation financière auprès de la Communauté d'Agglomération sous forme de fonds de concours définie à l'article L. 5214-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales au titre des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025.

Cette participation financière est fixée à 50% du montant HT soit un montant 268 765.71€ (détail sur le tableau ci-annexé).

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à la demande de fonds de concours pour les projets ci-dessus pour un montant de 268 765.71€ et mandatent M Le Maire pour signer les actes s'y afférents.

Mise à disposition de mobilier.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la municipalité est détentrice du mobilier type « mange-debout » et qu'elle entend en faire bénéficier le Lycée Franz Stock à hauteur de trois unités.

Les mobiliers restent la propriété de la Commune et sont de ce fait mise à disposition du Lycée.

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité approuvent cette mise à disposition de mobilier.

Présentation projet Agora X.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les représentants de l'association Agora X. Cette association cherche un local d'environ 300m². Il est étudié la faisabilité d'implanter ce local sur la zone d'activité du Bois Gueslin. La Commune pourrait faciliter cette implantation sous certaines conditions notamment avec l'engagement de partenaires financiers dans ce projet.

M Descottes souhaite interroger sur le fait qu'aujourd'hui il y a de fortes concurrences sur ces activités avec des grands groupes.

Questions diverses

M Descottes informe que l'Assemblée Générale de l'association RCTM se déroulera le vendredi 28 février 2025 à 19h00.

Mme Roussel informe que dans certaines communes, les rénovations d'églises sont prises en charge en totalité par l'Etat. Monsieur le Maire précise que certains édifices appartiennent à l'Etat et que de ce fait la prise en charge est totale.

Mme Mahé informe que des infiltrations ont été remarquées au sein de l'église.

Monsieur le Maire informe que les travaux d'interconnexion d'eau sont en cours sur la Commune ; travaux mandatés par Chartres Métropole. La signalétique de ce chantier n'est pas satisfaisante.

M Loride informe que les camions de ce chantier rentrent dans la Commune à vitesse excessive.

Monsieur le Maire souhaiterait savoir s'il phase le goudronnage ? M Dagonneau qui se rendra en réunion de chantier posera et soumettra l'ensemble de ces informations.

La séance est levée à 22h30.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
79	26/02/20 25	Logiciel services aux familles	07/03/2025	07/03/2025
80	26/02/20 25	Tarifs des services périscolaires	07/03/2025	07/03/2025
81	26/02/20 25	FDI couverture « Le SILO »	07/03/2025	07/03/2025
82	26/02/20 25	Subvention Fonds de concours	07/03/2025	07/03/2025
83	26/02/20 25	Mise à disposition mobilier mange debout	07/03/2025	07/03/2025